

TABLEAU 2.4: SYNTHÈSE DES IMPACTS SUR LA TRAVERSÉE DU FLEUVE SAINT-LAURENT - SCÉNARIO 3 ⁽¹⁾

ACTIVITÉ DE CONSTRUCTION	NATURE DE L'IMPACT POTENTIEL	IMPORTANCE DE L'IMPACT	MESURES POTENTIELLES DE MITIGATION	IMPACT RÉSIDUEL
3. Déboisement additionnel sur l'île Carignan	<ul style="list-style-type: none"> Le déboisement additionnel pourrait augmenter le potentiel d'érosion de la rive sud de l'île lors des crues importantes et du déplacement des glaces (à noter que la berge sud de l'île Carignan est actuellement fortement érodée et jonchée d'arbres morts). 	Majeure	<ul style="list-style-type: none"> limiter le déboisement à l'espace nécessaire à l'implantation du chemin d'accès à l'aire temporaire, à l'excavation de la tranchée et à l'entreposage temporaire des déblais. Permettre la repousse naturelle d'arbustes et d'arbres sauf sur une bande de 10 m de largeur au-dessus du gazoduc (5 m de part et d'autre du gazoduc). Suite aux travaux, ensemençer la zone de travail avec un mélange herbacé adapté. Limiter l'essouchement aux zones d'excavation de la tranchée et d'entreposage des déblais. Stabiliser la berge sud en utilisant les matériaux importés pour la confection du chemin d'accès et de l'aire temporaire (roches) si une stabilisation herbacée n'apparaît pas suffisante. Assurer la remise en état avant la crue printanière suivante. 	Mineur
	<ul style="list-style-type: none"> Le déboisement additionnel entraînera une perte d'habitat pour l'avifaune pour les espèces nécessitant un milieu boisé. 	Mineure	<ul style="list-style-type: none"> Effectuer le déboisement à l'extérieur de la période de nidification (période de nidification entre la mi-mars et le 1^{er} septembre), sinon le plus tard possible. 	Mineur
	<ul style="list-style-type: none"> Bien que l'île constitue un habitat médiocre pour la faune ichthyenne, les superficies visées pourraient être utilisées par les poissons advenant que la crue printanière les inonde. Les activités de déboisement et de construction pourraient en affecter l'utilisation et/ou diminuer les superficies disponibles temporairement. Le déboisement pourrait affecter cet habitat. 	Mineure	<ul style="list-style-type: none"> Prévoir le déboisement en dehors des périodes d'inondation. Reprofilier la zone de travail à son niveau d'origine. Planter un couvert herbacé adapté suite aux travaux. 	Mineur à nul

⁽¹⁾ La synthèse des impacts des scénarios 1 (tableau 2.2) et 2 (tableau 2.3) s'applique au scénario 3 sauf l'activité n° 7 du scénario 1 qui est propre aux activités de forage directionnel.

TABLEAU 2.4 (SUITE): SYNTHÈSE DES IMPACTS SUR LA TRAVERSÉE DU FLEUVE SAINT-LAURENT - SCÉNARIO 3 ⁽¹⁾

ACTIVITÉ DE CONSTRUCTION	NATURE DE L'IMPACT POTENTIEL	IMPORTANCE DE L'IMPACT	MESURES POTENTIELLES DE MITIGATION	IMPACT RÉSIDUEL
3. Déboisement additionnel sur l'île Carignan (suite)	<ul style="list-style-type: none"> Le boisé peut receler des espèces fauniques et floristiques à statut précaire. Aucune espèce n'a été relevée lors de l'inventaire. 	Nulle	---	
5. Aménagement de l'aire temporaire additionnelle pour le tirage de la conduite	<p>Île Carignan</p> <ul style="list-style-type: none"> Les impacts ont été traités à l'activité n° 3. 	---	---	
6. Installation et opération de machinerie et autres équipements motorisés sur la barge	<ul style="list-style-type: none"> Lors de l'opération de la machinerie et autres équipements motorisés à partir de la barge, des déversements accidentels pourraient survenir et affecter la qualité de l'eau en aval. Il s'agit essentiellement de déversements d'hydrocarbures. Cependant, en raison des quantités généralement faibles impliquées, de tels événements sont ponctuels et de courte durée. 	Moyenne	<ul style="list-style-type: none"> Utiliser une barge étanche. Installer la machinerie et les équipements contenant des hydrocarbures sur une membrane étanche. Vérifier régulièrement la machinerie et les équipements et remplacer toutes pièces qui pourraient provoquer un déversement accidentel. Maintenir en tout temps des matériaux absorbants à proximité pour récupérer sans délai les déversements accidentels. Procéder à l'entretien sur une surface étanche. Entreposer les matériaux contaminés à l'intérieur de barils qui seront scellés et fixés de façon sécuritaire sur la barge. Transporter les matériaux contaminés et les déchets de toutes sortes sur une base régulière vers un site autorisé. 	Nul

TABLEAU 2.4 (SUITE): SYNTHÈSE DES IMPACTS SUR LA TRAVERSÉE DU FLEUVE SAINT-LAURENT - SCÉNARIO 3 ⁽¹⁾

ACTIVITÉ DE CONSTRUCTION	NATURE DE L'IMPACT POTENTIEL	IMPORTANCE DE L'IMPACT	MESURES POTENTIELLES DE MITIGATION	IMPACT RÉSIDUEL
13. Dynamitage – entre le côté nord de la voie maritime et la jetée (habitats 19 et 20)	<ul style="list-style-type: none"> Les habitats 19 et 20 présentent peu d'intérêt pour la faune ichthyenne. Toutefois, le dynamitage pourrait occasionner des pertes de poissons. 	Majeure	<ul style="list-style-type: none"> Procéder au dynamitage en dehors de la période sensible de la mi-avril à la mi-juillet. Procéder à des mesures de répulsion des poissons avant le dynamitage (micro charge). Contrôler les éclats de roc au secteur à dynamiter. Effectuer un suivi pour dénombrer le nombre de poissons touchés afin de compenser la perte encourue. 	Mineur
	<ul style="list-style-type: none"> Le dynamitage pourrait provoquer une mise en suspension des sédiments en aval de la zone de travail. 	Majeure	<ul style="list-style-type: none"> Maintenir les matériaux meubles présents sur la couche de roc en place lors du dynamitage. 	Mineur
	<ul style="list-style-type: none"> Le dynamitage pourrait interférer avec la navigation commerciale et de plaisance. 	Majeure	<ul style="list-style-type: none"> Tenir informé les représentants de la Garde côtière. Assurer une visibilité constante des installations temporaires sur le littoral et des équipements mobiles sans interférer avec la signalisation en place. Afficher un avis dans les ports de plaisance et les débarcadères à proximité. Prévoir des mesures de surveillance de la zone de travail, notamment pour le contrôle de la navigation de plaisance. 	Mineur
14. Excavation de la tranchée et remblaiement – entre le côté sud de l'île Carignan et la jetée	<ul style="list-style-type: none"> L'excavation des déblais et le remblaiement de la tranchée peut conduire à une mise en suspension de sédiments. 	Majeure	<ul style="list-style-type: none"> Préconiser l'utilisation d'équipement qui minimisera la mise en suspension des sédiments. Si les déblais d'origine ne répondent pas aux critères de remblayage de la conduite, utiliser des matériaux propres suffisamment grossiers pour minimiser la mise en suspension de sédiments. 	Mineur

TABLEAU 2.4 (SUITE): SYNTHÈSE DES IMPACTS SUR LA TRAVERSÉE DU FLEUVE SAINT-LAURENT - SCÉNARIO 3 ⁽¹⁾

ACTIVITÉ DE CONSTRUCTION	NATURE DE L'IMPACT POTENTIEL	IMPORTANCE DE L'IMPACT	MESURES POTENTIELLES DE MITIGATION	IMPACT RÉSIDUEL
14. Excavation de la tranchée et remblaiement – entre le côté sud de l'île Carignan et la jetée (suite)	<ul style="list-style-type: none"> • Perte temporaire d'habitat pour le poisson en raison de la modification du substrat. Néanmoins, les habitats 15, 19 et 20 ne constituent pas des habitats de frai pour le poisson. 	Mineure	<ul style="list-style-type: none"> • Éviter l'excavation durant la période sensible de la mi-avril à la mi-juillet. • Si les déblais d'origine ne répondent pas aux critères de remblayage de la conduite, utiliser des matériaux propres suffisamment grossiers pour minimiser la mise en suspension de sédiments et favoriser le gain d'habitat de frai. 	Mineur à nul
	<ul style="list-style-type: none"> • L'excavation pourrait interférer avec la navigation commerciale et de plaisance. 	Majeure	<ul style="list-style-type: none"> • Tenir informé les représentants de la Garde côtière. • Assurer une visibilité constante des installations temporaires sur le littoral et des équipements mobiles sans interférer avec la signalisation en place. • Remonter à la surface les déblais excavés dans la voie maritime et les entreposer sur des barges, puis les transporter à l'extérieur du chenal. • Afficher un avis dans les ports de plaisance et les débarcadères. • Prévoir des mesures de surveillance de la zone de travail, notamment pour le contrôle de la navigation de plaisance. • Rétablir les profils antérieurs à la construction. 	Mineur
	<ul style="list-style-type: none"> • Mortalité des poissons 	Majeure	<ul style="list-style-type: none"> • Effectuer un suivi pour dénombrer le nombre de poissons touchés afin de compenser la perte encourue. 	Mineur à nul